

## **Fiche : Accompagnement en formation pour les examens et concours « déprécarisation 2014 »**

L'accompagnement à la préparation aux examens et concours dits « de déprécarisation » correspond à une volonté forte du Ministre, qu'il a exprimée dans la circulaire du 6 décembre 2012. En conséquence, cet accompagnement constitue une priorité inscrite dans la note pluriannuelle d'orientation de la formation continue 2014-2016. Cette orientation stratégique est reprise dans le documents régionaux de formation 2014 (DRF) élaboré par les DRAAF/DAAF.

Les données consolidées et détaillées sur le volet formation continue seront présentées lors du Comité Technique (CT) section formation continue au printemps 2014. Néanmoins, pour faire suite aux éléments qui avaient été présentés lors du CT section formation continue du 14 mai 2013, il y a eu, à date, au regard des informations remontées au BFCDC et tous programmes confondus, 331 formations soit 560 jours de formation pour 2 998 agents formés.

Un premier bilan montre que le dispositif mis en place a permis d'atteindre l'objectif d'une offre adaptée et accessible pour l'ensemble des personnels concernés, y compris les agents contractuels sur budgets des établissements d'enseignement agricole (ACB) et des opérateurs du MAAF.

Pour l'année 2014, le dispositif d'accompagnement en formation pour les examens et concours de « déprécarisation » sera non seulement reconduit mais renforcé :

- Préparation aux épreuves écrites par l'ENSV (ISPV), Agro-Sup Dijon (IAE), la société ARRC (attachés).
- Préparation à l'épreuve de RAEP organisée au niveau régional par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC), à l'exception de la préparation à l'épreuve RAEP pour le concours des ISPV qui sera assurée par l'ENSV.

La durée des formations à la RAEP a été revue afin d'assurer une meilleure cohérence de l'offre de formation au niveau national. Ainsi, la durée des formations RAEP sera de 3 jours pour toutes les régions, décomposés comme suit :

- 2 journées consacrées à la rédaction du dossier RAEP et à la connaissance de l'environnement professionnel ;
- 1 journée consacrée à la présentation oral du volet parcours professionnel du candidat lors de son audition par le jury.

Par ailleurs, la diffusion et l'accessibilité des documents d'accompagnement feront l'objet d'une attention particulière (modèle du dossier RAEP, guide) avec notamment la mise en ligne sur le site internet TELEMAT des bilans et rapports des jurys 2013.

Ces formations seront ouvertes à tous les agents, MAAF et opérateurs, y compris les candidats non admis en 2013 et qui avaient suivi la formation de préparation au concours.

Enfin, le dispositif de formation des membres des jurys de concours mis en place en 2013 sera également pérennisé pour l'année 2014 (prestataire, 1 à 2 jours selon les modalités du concours). Compte-tenu du fait que tous les membres des jurys 2013 ont été formés, cette formation concernera principalement les nouveaux arrivants.